

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00685

Numéro SIREN : 522 905 124

Nom ou dénomination : LE PEARL

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/006508

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERPIGNAN**

Date : 15/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/006508**
n° de gestion : **2010B00685**
n° SIREN : **522 905 124 RCS Perpignan**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Perpignan certifie avoir procédé le 15/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

LE PEARL
Chemin de Taxo a la Mer 66700 ARGELES-SUR-MER

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



LE PEARL

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 53.760 EUROS

SIEGE SOCIAL : 66700 ARGELES SUR MER

Chemin de Taxo à la Mer

522 905 124 R.C.S. PERPIGNAN

EXERCICE DU 1^{er} OCTOBRE 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2019

- COMPTES ANNUELS
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 31 MARS 2020

Désignation de l'entreprise : <u>SAS LE PEARL</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>Chemin de Taxo à la mer 66700 ARGELES-SUR-MER</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>52290512400015</u>			Néant ☐ *			
Exercice N clos le, <u>30/09/2019</u>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 702	7 335
		Fonds commercial (1)	AH	AI		290 081
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	3 342	4 358
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	439 290	362 162
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	19 362	19 507
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	201 320	331 263
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		2 959
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		394
TOTAL (II)		BJ	BK	666 016	1 018 059	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 947	3 947
		Autres créances (3)	BZ	CA	398 737	398 737
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités		CF	CG	634 428	634 428
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	42 890	42 890
TOTAL (III)		CJ	CK		1 080 002	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	666 016	2 098 061	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		SAS LE PEARL		Néant ☐ *		
				Exercice N 30/09/2019		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 53 760)			DA	53 760	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 376	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	147 541	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	205 766	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	412 443	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	403 162	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	71 707	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	930 200	
	Dettes fiscales et sociales			DY	280 550	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 685 618		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 098 061		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 339 428	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS LE PEARL							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	313	FB		FC	313	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 436 882	FH		FI	1 436 882	
		FJ	1 437 194	FK		FL	1 437 194	
	Chiffres d'affaires nets *					FM		
	Production stockée *					FN		
	Production immobilisée *					FO		
	Subventions d'exploitation					FP	4 218	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FQ	3	
	Autres Produits (1) (11)					FR	1 441 416	
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	3 044	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	-19	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	2 468	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	891 077	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	15 677	
	Salaires et traitements *					FY	229 225	
	Charges sociales (10)					FZ	71 349	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	92 871	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1 840	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 307 532
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	133 884
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 128	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 128	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-3 128	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	130 756	

Désignation de l'entreprise		SAS LE PEARL		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	10 352	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	140 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	150 352	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 295	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 295	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	148 057	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	73 047	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 591 768	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 386 002	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE(Total des produits - Total des charges)				HN	205 766	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY	
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		IG	6 598
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP	145 256
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ	1 549
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			1K	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			RD	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1	4 218
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			A3		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			A4	1 783	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PENALITES SUR MARCHÉ			381			
AMENDES ET PENALITES			1 257			
ECART REGLEMENTS CLIENTS ET FOURNISSEURS			657	3 754		
PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS				6 598		
CESSION D'IMMOBILISATIONS				140 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
TAXES DIVERSES 2015				6 409		
ECART TAXES DE SEJOUR 2018				189		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS LE PEARL										Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		2		3				
								Concédatives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	307 819	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants]	L9		KJ	630 003	KK		KL			
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants]	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagement des constructions *		[Dont Composants]	M2		KP	218 891	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]	M3		KS	33 839	KT		KU	5 029			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagement divers *				KV	223 216	KW		KX	196 907			
		Matériel de transport *				KY	5 500	KZ		LA	8 500			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	89 787	LC		LD	8 673			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	1 201 237	LO		LP	219 109		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
Autres participations						8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés						IP	2 959	IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières						IT	394	IU		IV				
TOTAL IV						LQ	3 353	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	1 512 408	OH		OJ	219 109			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice		
						1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobili- sations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	307 819	IX	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	47 442	MB	582 561	MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions				IS		MG		MH	218 891	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	38 869	ML			
	Autres immobi- lisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagement divers				IU		MM		MN	420 122	MO		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	14 000	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	98 460	MU		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III						IY		NG	47 442	NH	1 372 903	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C	2 959	2D		
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	394	2G		
TOTAL IV						I3		NJ		NK	3 353	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	47 442	ØL	1 684 075	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 30/09/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS LE PEARL

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise SAS LE PEARL								Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	4 292	PF	1 753	PG		PH	6 044
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	310 542	PN	25 323	PO	47 442	PQ	288 422
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	132 500	PW	18 368	PX		PY	150 868
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	14 178	QA	5 184	QB		QC	19 362
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	112 311	QE	27 573	QF		QG	139 884
	Matériel de transport	QH	2 979	QI	2 451	QJ		QK	5 430
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	43 786	QM	12 220	QN		QO	56 006
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	616 296	QV	91 118	QW	47 442	QX	659 972
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		ØN	620 587	ØP	92 871	ØQ	47 442	ØR	666 016
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				
Total général (I + II + III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS LE PEARL		Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l' entreprise : SAS LE PEARL										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	394	UV		UW	394			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	3 947		3 947					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	90 000		90 000					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	100		100					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	196 852		196 852					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	108 281		108 281					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	3 503		3 503					
	Charges constatées d'avance				VS	42 890		42 890					
TOTAUX				VT	445 968	VU	445 574	VV	394				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	403 162		56 972		225 673		120 517		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	930 200		930 200						
Personnel et comptes rattachés				8C	124 170		124 170						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	54 384		54 384						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	52 756		52 756						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	19 894		19 894						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	29 346		29 346						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	71 707		71 707						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	1 685 618	VZ	1 339 428		225 673		120 517		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	200 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	54 559	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS LE PEARL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 30/09/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	205 766	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI		
	Amendes et pénalités						WJ	1 257	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL		
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *								
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)						SU			
Zones d'entreprises* (activité exonérée)						SW			
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)						SX			
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
TOTAL I						WR	285 090		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058 - B-SD, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales *								
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 sexies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		QV		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)	IF		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé									
Dont déduction exceptionnelle pour investissement *						X9			
Créance dégelée par le report en arrière de déficit						ZI			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	278 826		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	278 826		

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise		SAS LE PEARL		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	11 562
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :				YN	YO
				↓ ligne WI ↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SAS LE PEARL										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-26 678	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB		TOTAL II	ZH	33 057	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	59 735			ZD	33 057				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
			ZF								
	TOTAL I	ØF	33 057			ZG					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	2 798 876			YQ	2 615 705				
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance					YT	3 762				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	325 813			XQ	325 813				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	70 188				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	35 701				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	455 612				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	891 077				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	13 057				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	2 620				
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					YX	15 677				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	164 916				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	160 507				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *					ØB	119 562				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK				%	
	- Numéro de centre agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA									
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019 dont le total est de 2 098 061,06 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 205 766,11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/01/2020.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Fonds commercial :**Durée d'utilisation non limitée**

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Aucun élément significatif ne permet de constater une dépréciation du fonds de commerce.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	5 à 30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	2 à 10 ans
- Agencements et amgt divers	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et info	1 à 5 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SAS LE PEARL

ANNEXE

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	307 819		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre	630 003		
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.	218 891		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		33 839		5 029
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers	223 216		196 907
		Matériel de transport	5 500		8 500
		Matériel de bureau & info., mobilier	89 787		8 673
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
		TOTAL III	1 201 237		219 109
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		2 959		
	Prêts et autres immobilisations financières		394		
		TOTAL IV	3 353		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			1 512 408		219 109

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation léga Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'étps, de recherche & de dével.	TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			307 819		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre		47 442	582 561		
		Sur sol d'autrui					
		Ins. gal. agen. amé. cons			218 891		
	Inst.tech., mat. outillage indus.				38 869		
		Ins. gal. agen. amé. div.			420 122		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			14 000		
		Mat.bureau, info., mob.			98 460		
		Emballages récup. div.					
		Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes						
		TOTAL III		47 442	1 372 903		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés				2 959		
	Prêts & autres immob. financières				394		
		TOTAL IV			3 353		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				47 442	1 684 075		

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		4 292	1 753		6 044
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	310 542	25 323	47 442	288 422
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.		132 500	18 368		150 868
Inst. techniques matériel et outil. industriels		14 178	5 184		19 362
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div	112 311	27 573		139 884
	Matériel de transport	2 979	2 451		5 430
	Mat. bureau et informatique, mob.	43 786	12 220		56 006
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		616 296	91 118	47 442	659 972
TOTAL GENERAL		620 587	92 871	47 442	666 016

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice	
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements TOTAL									
Immob. incorporelles TOTAL									
Constr. Immo. corpor.	Terrains								
	Sur sol propre								
	Sur sol autrui								
	Inst. agenc. et amén.								
	Inst. techniques mat. et outil.								
	Inst. gales, agenc. am divers								
	Mat. transport								
	Mat. bureau mobilier								
	Emballages récup. divers								
	TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations									
TOTAL GÉNÉRAL									
Total général non ventilé									
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler									
Primes de remboursement des obligations									

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Cumuls exerc. antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions	2 788 876			2 788 876
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles	10 000			10 000
Immobilisations en cours				
TOTAL	2 798 876			2 798 876

	Cumuls exercice antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
		Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions		157 627	157 627
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles			
Immobilisations en cours			
TOTAL		157 627	157 627

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs incorpor.								
Terrains								
Constructions	273 722	1 639 399	674 602	2 587 723		1 653	26 229	27 882
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs corpor.					100			100
Immob. en cours								
TOTAL	273 722	1 639 399	674 602	2 587 723	100	1 653	26 229	27 982

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	394		394
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 947	3 947	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	90 000	90 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	100	100	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	196 852	196 852	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	108 281		108 281
Renvois (1) (2)	Montant des			
	- Créances représentatives de titres prêtés			
	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
TOTAUX		445 968	337 293	108 675

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 376	10
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 376	10

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	403 162	56 972	225 673	120 517
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		930 200	930 200		
Personnel & comptes rattachés		124 170	124 170		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		54 384	54 384		
Etat &	Impôts sur les bénéfices	52 756	52 756		
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	19 894	19 894		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, taxes & assimilés	29 346	29 346		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		71 707	71 707		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		1 685 618	1 339 428	225 673	120 517
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	54 559			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2019, le CICE s'élève à 1 244 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

Le CICE au titre de l'exercice clos le 30/09/2019 s'élève à 1 244 € dont :

- * CICE 2018 : 6 195 €
- * reprise provision CICE : -4 951 €

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 1 684,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 2,50 %

Table de mortalité TV 88/90

Départ volontaire à 65 ans

ENGAGEMENTS DONNÉS

Nantissement du Fonds de commerce pour l'emprunt CA de 255830.13 contracté le 05/04/2018

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles	255 830					255 830
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	255 830					255 830
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	255 830					255 830

LES EFFECTIFS

	30/09/2019	30/09/2018
Personnel salarié :	5	5
Ingénieurs et cadres	2	2
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers	3	3
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT

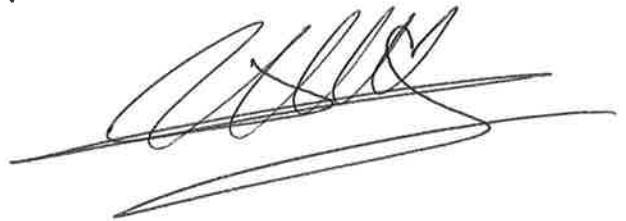
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 31 MARS 2020

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter la somme de 205.766 Euros, montant du bénéfice de l'exercice clos le 30 Septembre 2019, en totalité au compte Report à Nouveau.

Etant précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

certificat conforme

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.



LE PEARL

Société par Actions Simplifiée au capital de 53 760 €

Siège social : Chemin de Taxo à la Mer

66700 Argelès sur Mer

RCS PERPIGNAN 522 905 124

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 30/09/2019

LE PEARL

Chemin de Taxo à la Mer

66700 Argelès sur Mer

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/09/2019

A l'associé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LE PEARL relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



BRUN CONSEIL

Commissariat aux comptes Expertise comptable

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Le fonds de commerce fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la note de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour la réalisation du test de dépréciation et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D. 441-4 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Perpignan le 9 mars 2020

Pour la société JC BRUN CONSEIL

Commissaire aux comptes

Jean-Christophe BRUN

Commissaire aux Comptes

